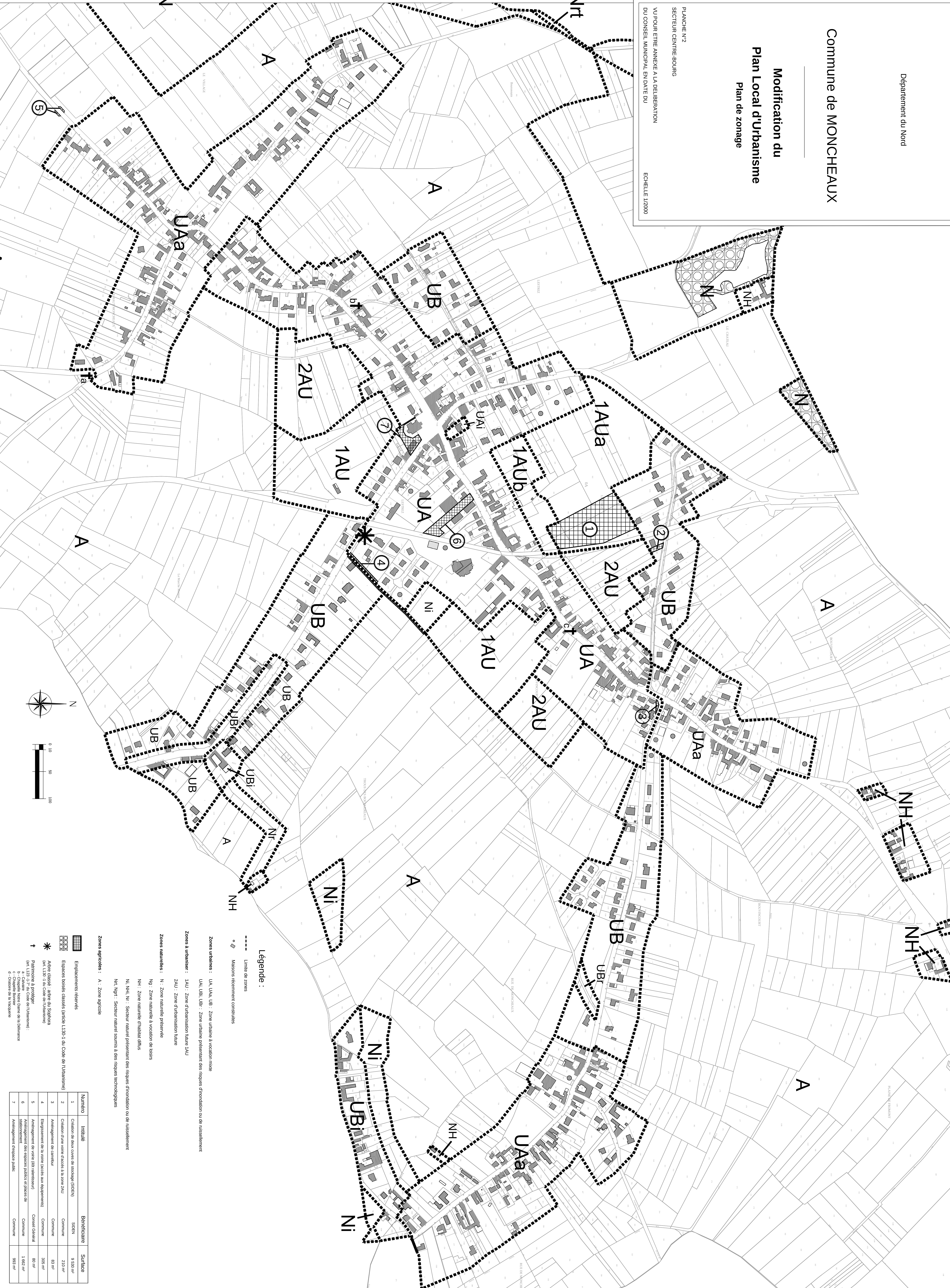


Commune de MONCHEAUX

Modification du
Plan Local d'Urbanisme
Plan de zonage

PLANCHE N°2
SECTEUR CENTRE-BOURG
VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU

ECHELLE 1:2000



Légende :

- Limite de zones
- Maisons récemment construites
- Zones urbaines :** UA, UAa, UB : Zone urbaine à vocation mixte
UAi, UBi, UBt : Zone urbaine présentant des risques cronoindon ou de nuisance
- Zones à urbaniser :** 1AU : Zone d'urbanisation future 1AU
2AU : Zone d'urbanisation future
- Zones naturelles :** N : Zone naturelle préservée
Nj : Zone naturelle à vocation de loisirs
NH : Zone naturelle d'habitat d'office
Ni, NHi, Nr : Secteur naturel présentant des risques d'inondation ou de nuisance
Nnt, Nntr : Secteur naturel soumis à des risques technologiques
- Zones agricoles :** A : Zone agricole
- Patrimoine à protéger :**
 - a : Calvaire
 - c : Chapelle romane
 - d : Oratoire de la Vierge
- Emplacements réservés**
- Espaces boisés classés (article L.130.1 du Code de l'Urbanisme)**
- Autre classé, article 40, S.I.P.P.**
(art. L130.3 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine à protéger**
(art. L130.3 du Code de l'Urbanisme)

Numéro	Intitulé	Bénéficiaire	Surface
1	Création de deux zones de stockage (SICBU)	SICBU	9 350 m²
2	Création d'une zone d'accès à la zone 2AU	Commune	220 m²
3	Avenant de la zone d'accès à la zone 2AU	Commune	83 m²
4	Emplacement de la zone d'accès à la zone 2AU	Commune	305 m²
5	Avenant de la zone d'accès à la zone 2AU	Commune	86 m²
6	Avenant de la zone d'accès à la zone 2AU	Commune	1 662 m²
7	Avenant de la zone d'accès à la zone 2AU	Commune	993 m²